

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Cabinet du Préfet

Service interministériel de la défense et de la protection civile

ANNEXE 4

RECOMMANDATIONS A FAIRE AUX AGENTS DE SECURITE PRIVEE LORS DE LA REUNION PREPARATOIRE A LA TENUE DE LA MANIFESTATION

Dans le cadre de l'État d'urgence, il est nécessaire de faire preuve d'une vigilance accrue. Vous devrez :

- assurer le contrôle des accès avec un contrôle visuel des sacs et bagages et une ouverture de manteaux;
- signaler tout objet ou véhicule suspect et dont le propriétaire n'a pas pu être identifié localement au responsable sécurité de la manifestation ou directement aux forces de l'ordre par un appel au 17;
- signaler les agissements ou comportements manifestement anormaux qui pourraient faire penser qu'un acte malveillant va être commis;
- laisser dégagées, et non verrouillées, les sorties de secours ;
- contrôler les entrées des personnels des sociétés ou entreprises intervenant dans l'établissement ou sur le site;
- réaliser des rondes de surveillance des zones sensibles ou vulnérables à l'intérieur des établissements ou sites;
- éviter toute accumulation d'objets (cartons, palettes, sacs) à l'intérieur ou à proximité des bâtiments;
- limiter les files d'attente sur le domaine public à proximité des voies de circulation ou sécuriser les files d'attente lorsqu'elles ne peuvent être réduites.